

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **87 (1951)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Attention!* — *Appel aux membres de la S. P. R.* — **Vaud:** *Bureau S. P. V.* — *Promotions des Ecoles normales.* — *Aux membres honoraires S. P. V.* — *Au village.* — *Cudrefin - Un ancien collègue nous quitte.* — *Nécrologie.* — **Genève:** *U.I.G.M.: Composition du comité.* — *Tournoi de basketball.* — *U.I.G.D.: Assemblée du 2 mars.* — *U.A.E.E.: Assemblée administrative du 22 février.* — **Neuchâtel:** *Comparaisons.* — *Les nouveaux règlements de l'enseignement pédagogique et de l'école normale.* — *Etat nominatif de la S. P. N.* — **Jura bernois:** *Section des Franches-Montagnes.* — *Section de Porrentruy.* — *Section de Delémont.* — *Admissions aux écoles normales.* — *La nouvelle loi scolaire.* — **Communiqués:** *Concours international de peintures et de dessins d'enfants.* — *Stage de perfectionnement pour éducateurs de maisons d'enfants.* — *Des layettes.* — *60^e cours normal de T. M. et d'école active.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Epilepsie infantile.* — **P. C.:** *Le coin du français (II).* — *Carte de l'alimentation en énergie électrique et des régions industrielles de la Suisse.*

PARTIE CORPORATIVE

ATTENTION !

Le samedi 24 mars, la veille de Pâques, l'Éducateur ne paraîtra pas. Le No 12 sortira donc de presse le samedi 31 mars.

Il est rappelé que le délai d'inscription pour le **voyage Naples-Capri**, du 5 au 12 avril, expire le 20 courant (Agence de voyages Lavanchy, Lausanne, tél. 26 32 32).

APPEL AUX MEMBRES DE LA S. P. R.

L'œuvre du Village Pestalozzi est connue non seulement de tous les éducateurs suisses, mais de tous les cœurs généreux qu'émeut l'enfance malheureuse.

Dans sa dernière assemblée, le Comité directeur, sous la présidence de M. Boerlin, de Liestal, a constaté que si l'ère des constructions est révolue, le Village Pestalozzi doit vivre et l'intérêt qui s'est si généreusement manifesté jusqu'ici doit se poursuivre. Il compte sur la collaboration des écoliers suisses pour assurer le succès de la vente d'insignes qu'il organise pour les 31 août et 1^{er} septembre prochains.

Il est admis que la collaboration des écoles doit être sollicitée uniquement en faveur des œuvres de l'enfance. Voici donc un but précis et susceptible de faire vibrer le cœur des écoliers.

Les sections cantonales recevront sous peu un appel auquel nous les prions d'apporter le plus vif intérêt. Elles voudront bien transmettre au Secrétariat du Village Pestalozzi, Kreuzstrasse 36, à Zurich, le nom et l'adresse des présidents des sections de districts. Ceux-ci seront invités à établir une liste comprenant un instituteur ou une institutrice par localité disposé à se charger d'organiser la vente dans sa commune. Cette liste sera également transmise au secrétariat de Zurich.

Malgré les nombreuses sollicitations dont nous sommes l'objet, nous avons l'assurance que l'accueil sera chaleureux, car il s'agit d'orphelins, et chaque éducateur réalise ce que ce mot sous-entend de misère physique et morale sans l'appui, l'affection et l'amour des plus favorisés.

Couvet, le 7 mars 1951.

G. Delay, président S. P. R.

VAUD

BUREAU S. P. V.

Samedi 17 mars (veille des Rameaux) et samedi 24 mars (veille de Pâques), le bureau ne sera ouvert qu'à la demande des intéressés.

M. C.

PROMOTIONS DES ECOLES NORMALES

Elles auront lieu pour la première fois, en raison du très grand nombre des élèves, à la Grande salle de la Maison du Peuple, le jeudi 22 mars à 10 heures. Il faut espérer que, malgré cette date peu favorable, un certain nombre de nos collègues pourront y assister.

M. C.

AUX MEMBRES HONORAIRES S. P. V.

Les présidents de sections voudront bien renseigner nos collègues honoraires sur les points suivants :

1. Les membres honoraires peuvent s'abonner à l'Educateur en s'adressant directement à l'Imprimerie Corbaz, à Montreux. Prix de l'abonnement : Fr. 5.— par an.
2. Les membres honoraires qui sont abonnés au journal reçoivent gratuitement la carte de légitimation donnant droit à des réductions de prix accordées par certaines entreprises de transport.
3. Les collègues honoraires qui ne seraient pas abonnés au journal peuvent obtenir cette carte auprès du trésorier romand : A. Pulfer, Corseaux s. Vevey (c.c.p. II. 1978). Prix : 1 fr. 20.
4. Les collègues retraités qui font des remplacements auraient intérêt à demander au caissier S.P.V. (P. Gudit, Cossonay, c.c.p. II. 2226) une carte de membre auxiliaire (prix : 4 fr.) ; ils seraient ainsi couverts par notre assurance responsabilité civile.

M. C.

AU VILLAGE

La campagne, couverte de neige, se repose, et les hommes aussi peut-être.

L'après-midi gris est propice à l'activité de cette ruche bourdonnante, comme on aime à comparer nos classes de campagne. Et voici la surprise classique : un coup à la porte, et l'on entre.

Ce sont trois membres de la Commission scolaire, un peu endimanchés. Mettant tout leur temps, car rien ne presse ces jours-ci, n'est-ce pas, ils ouvrent, regardent, examinent, épluchent les cahiers, parfois hochent la tête. L'un d'eux s'approche de la maîtresse, le doigt sur une faute oubliée : « C'est curieux, quand je jette un coup d'œil sur une page, je tombe tout de suite sur les fautes. »

Elle a rougi, confuse, et ils sont partis en pensant...

Elle a rouvert le cahier, témoin de son insuffisance, pour constater encore son crime : une faute oubliée parmi les milliers qu'elle doit souligner.

A son tour, elle a hoché la tête en découvrant cette annotation laissée par son supérieur :

« mal écrits, trop de faute ».

A. G.

CUDREFIN — UN ANCIEN COLLÈGUE NOUS QUITTE

Dernièrement, à Montet-Cudrefin, on rendait les derniers honneurs à l'un des plus anciens instituteurs vaudois : Emile Nicod-Matthey, décédé à 85 ans.

Originaire de Vulliens, il débuta en 1886 dans l'enseignement au poste de Ferlens, d'où il passa à Cudrefin qu'il ne quitta plus jusqu'à son dernier jour. Retraité après 30 ans de service, il tint ensuite un pensionnat de jeunes gens, où il forma de nombreux Alémaniques et les initia aux finesses de la langue française. Il fut greffier de la Justice de Paix pendant de nombreuses années et tint l'harmonium au Temple de Montet pendant plus de 50 ans.

La maladie a assombri ses derniers temps, mais jusqu'à un âge avancé il avait gardé toute sa jovialité et sa fine connaissance des gens et des choses.

J. Cy.

NECROLOGIE

Depuis le 15 janvier dernier, Lutry est en deuil d'un de ses instituteurs : l'excellent maître primaire supérieur **Jean Courvoisier** n'est plus, enlevé qu'il a été à l'affection des siens par une insidieuse maladie.

Déjà lors des examens annuels de 1950, Jean Courvoisier se sentait pris par une mauvaise fièvre. Peu après, il devait s'aliter, non sans avoir encore procédé à la répartition des fournitures scolaires dont il était le dépositaire. Malgré la ferme volonté qu'il avait de lutter contre le mal et de le vaincre, il ne put jamais reprendre sa classe. Dix mois de maladie eurent raison de son optimisme et de l'espoir que tous — parents, collègues et élèves — avaient de le voir se remettre.

Tous ceux qu'il a instruits dans les diverses classes qu'il a tenues se souviendront avec émotion et reconnaissance de ce qu'il leur a apporté, car sa science était grande et son amour de l'école profondément enraciné dans son cœur.

Quant à ses collègues, nombreux sont ceux qui ont profité des conseils qu'il donnait volontiers, non point comme un être imbu de sa supériorité, mais modestement, comme un camarade heureux de faire profiter les autres de ses expériences. Ses interventions dans les assemblées S.P.V., comme dans les conférences officielles, étaient toujours écoutées avec intérêt, tant sa conscience professionnelle était reconnue.

Que Jean Courvoisier soit remercié encore une fois — à titre posthume — pour tout ce qu'il a apporté pendant 35 ans à l'école vaudoise et à la S.P.V.

G. M.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

COMPOSITION DU COMITÉ

A la suite des élections du 22 février et de la séance du comité du 7 mars, les charges sont réparties comme suit :

Président : Roger Nussbaum, Grand-Pré 20, téléphone 4 03 47.

Vice-présidents : Ad. Lagier et G. Hof.

Trésorier et délégué à l'assurance-accidents : Ed. Gaudin, Servette 34, tél. 2 30 73.

Secrétaire du Comité : R. Matthey.

Secrétaire des assemblées : A. Mauris.

Membres adjoints : G. Bölsterli, E. Fiorina, Ph. Genequand, U. Magnenat, A. Neuenschwander.

Le correspondant au « Bulletin » soussigné rappelle que les communications destinées à la rubrique U. I. G. Messieurs doivent lui être adressées, rue de la Synagogue 41.

Ad. Lagier.

N.B. Le président de la **Caisse-maladie** et invalidité des instituteurs genevois est notre collègue **Alb. Claret, à Troinex**. Toutes les communications concernant les cas de maladie doivent être adressées à notre collègue **Ed. Martin**, trésorier, 14, rue Henri Mussard, tél. 5 38 26.

A. L.

TOURNOI DE BASKETBALL

Non, ce n'est pas un nouveau tournoi. Il s'agit simplement du tournoi vaudois qui s'est déroulé à Aigle samedi 10 mars.

Et si le compte rendu figure dans la partie réservée à Genève, c'est parce que les Genevois en ont été chargés par les organisateurs eux-mêmes. Peut-être les Vaudois n'osent-ils pas dire tout le bien qu'ils pensent de cette manifestation ?

Nous le dirons pour eux. Déclarons d'emblée que l'équipe genevoise a été appréciée à sa juste valeur, et qu'elle est d'ores et déjà cordialement invitée au prochain tournoi d'Yverdon, pour en rehausser l'éclat (!) Merci ! Les instituteurs genevois ont été heureux de rencontrer leurs collègues vaudois, et garderont de leur sortie à Aigle le meilleur souvenir, en ce qui concerne le tournoi lui-même comme pour la soirée qui le suivit... fort tard dans la nuit !

La manifestation était parfaitement organisée par le groupement Plaine du Rhône, dirigé par Roulin. Les matches avaient lieu dans la halle de gymnastique du Collège. Les collègues Gueissaz (pas de menaces !), Lederrey, Mauris, Moreillon, Stuby, fonctionnèrent comme arbitres. Sept équipes s'étaient inscrites : Rhône, Payerne, Vevey, Yverdon (groupe I), et Lausanne, Nyon, Genève (groupe II). L'honneur de disputer la finale échut à Vevey (cap. Moreillon) et à Genève (cap. Mauris) ; elle fut palpitante. Genève présentait une équipe plus homo-

gène, mais Vevey bénéficiait de la virtuosité de l'international Moreillon. La partie se termina par 8-8, après prolongations.

Ce score si bas, comme tous les autres d'ailleurs, s'explique en bonne partie par la brièveté des matches (peut-être excessive), et par des paniers un peu trop « à ressorts », qui repoussaient impitoyablement toute balle ne pénétrant pas directement dans le cercle.

D'une manière générale, les matches furent plaisants à suivre, joués avec fair-play, ne relevant pas d'une qualité de basketball extraordinaire, mais dénotant de réels progrès et des qualités évidentes dans chaque équipe.

En un mot, ce fut une rencontre très sympathique, qui a resserré nos liens confédérés et professionnels, et que chacun se réjouit de renouveler.

Jean Eigenmann.

U. I. G. - DAMES

Le 2 mars, les membres de l'U. I. G. Dames et de l'U. A. E. E. ont entendu un **exposé de M. Picot**, président du Département de l'Instruction publique, intitulé : « A propos des thèses du Congrès de Lausanne : l'esprit de l'école primaire genevoise ».

Après avoir retracé sa carrière au département des finances et à celui du commerce et de l'industrie, M. Picot exposa dans quelles circonstances il devint le chef du département de l'instruction publique. Il rappela l'œuvre de ses prédécesseurs et releva quelle fut sa première préoccupation : « suffire aux tâches administratives de son poste sans se laisser dépasser ou submerger par elles ».

M. Picot nous dit qu'il avait essayé de montrer une certaine humanisation dans les rapports du Département soit avec le corps enseignant soit avec les parents d'élèves. Par exemple, il chercha à faciliter pour les instituteurs et institutrices l'occasion de participer à des cours spéciaux ou à des voyages d'études organisés à l'étranger ; il veilla aussi à un certain assouplissement dans des cas exceptionnels au sujet d'enfants difficiles.

En parlant des services importants du domaine parascolaire (protection des mineurs, office du tuteur général), M. Picot rappela qu'il appartient au corps enseignant de signaler les cas où une intervention s'avère nécessaire.

Le président de l'Instruction publique passa ensuite en revue les divers moyens de contact qui existent entre le Département et le corps enseignant primaire :

1. la Conférence des inspecteurs constitue un moyen de contact permanent ;
2. aucune modification n'est apportée aux règlements ou aux programmes sans consulter les associations d'instituteurs ;
3. une certaine participation de notre corps enseignant est prévue dans le programme des études pédagogiques et lors des nominations à la campagne ;

4. le Département fait appel à la collaboration des instituteurs et institutrices pour les manuels ;
5. un délégué représente nos Unions à la Conférence de l'Instruction publique.

M. Picot ajouta qu'il n'avait rien à objecter contre un contact plus étroit mais que les propositions présentées (projet de commission paritaire) ne lui avaient pas paru satisfaisantes.

Le président du Département exprima ensuite son optimisme en ce qui concerne l'ensemble scolaire genevois (corps enseignant, règlements, matériel scolaire), optimisme qu'il éprouve surtout vis-à-vis de l'étranger.

En fin d'exposé, M. Picot aborda le problème de l'école traditionnelle et de l'école nouvelle, étudié au Congrès de Lausanne en juin dernier. Il a lu le rapport de M. Ischer et y a réfléchi ; il a chargé les inspecteurs primaires de cinq études sur des sujets pratiques qui ont été discutés au Congrès. Le Département, affirme M. Picot, a pris position à l'égard de cette thèse : il pense que ce serait une erreur de n'en pas rechercher la réalisation, cependant il désire qu'elle ne soit pas l'occasion d'une vaine dispute de doctrines mais qu'elle permette l'étude concrète des conditions pour réaliser « la meilleure Ecole ».

M. Picot conclut en disant que le développement de l'enfant est, en fin de compte, livré à la conscience individuelle de tous ceux qui sont dans l'enseignement.

L'Union des Institutrices aura à discuter les divers points de l'exposé de M. Picot et formulera également certaines propositions.

D. J.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE DU 22 FÉVRIER 1951

Bien que l'ordre du jour de ces séances annuelles soit un peu rébarbatif, ce sont les plus fréquentées (grâce aux 5 fr. d'amende !). Aussi ce jeudi à 15 heures, dans l'agréable salle du Cercle français, de nombreuses collègues avaient pris place autour des tables fleuries et c'est dans le brouhaha des conversations que **Madame M. Forestier** ouvre la séance en saluant Mademoiselle A. Conne, inspectrice, et tous les invités présents. Elle excuse ensuite les absents, puis elle annonce la lecture du procès-verbal de la séance de 1950. Exclamation de Madame Grangier qui, dans l'émotion de cette dernière journée de présidence a oublié le cahier des procès-verbaux. Cette lecture sera faite dans une autre séance et personne n'en mourra !

Madame Forestier prie alors Madame Y. Grangier de lire son rapport annuel.

Notre présidente débute en formant des vœux de guérison pour toutes les collègues retenues par la maladie et plus spécialement pour Mademoiselle I. Rodel et Mademoiselle J. Mathil qui viennent l'une et l'autre de subir une opération, enfin pour Mademoiselle M. Theiler dont les souffrances ne sont pas terminées après 20 mois de traitement.

Ce rapport, clair et complet, passe en revue tout le travail accompli à l'Union cette année et nous prouve, une fois de plus, que l'Amicale a sa raison d'être. Sans entrer dans les détails, signalons cependant que le problème le plus important qui préoccupe le comité actuellement est celui des premières années primaires. D'un échange de lettres entre le Département et la présidente, il ressort que nos divergences de vues semblent pas s'atténuer pour le moment. Mais nous sommes décidées à poursuivre la lutte pour le bien de l'école enfantine.

Mme Grangier termine son rapport en remerciant Mademoiselle A. Hermatschweiler qui veut bien lui succéder.

Mademoiselle J. Leclerc a ensuite la parole. Son bref rapport nous tient au courant de la situation financière de l'Amicale. Elle n'est pas brillante malgré l'augmentation des cotisations. Aussi notre trésorière nous recommande-t-elle de verser **punctuellement** nos 17 francs.

Les vérificatrices remercient Mlle Leclerc pour la bonne tenue des comptes.

Mademoiselle Laplanche nous rend compte de l'activité du Cartel d'hygiène sociale et morale. **Madame S. Soguel**, déléguée à la Conférence de l'Instruction publique, nous résume les différents sujets traités lors des deux séances de cette année.

Madame Decorvex nous parle des travaux de l'Alliance des sociétés féminines.

Du rapport de **Mademoiselle A. Filliettaz** sur notre parrainage, il ressort que la situation de notre filleule est encore précaire et que notre aide est nécessaire.

Ces différents rapports terminés, nous passons à l'élection du comité.

Mme Forestier propose que pour remplacer Mme Grangier à la présidence, l'assemblée nomme Mlle Hermatschweiler. Cette dernière est nommée par acclamations. D'autre part, Mademoiselle I. Léger quitte le comité. Mademoiselle M. Roth accepte de la remplacer. Nouvelles acclamations. Mme Forestier remercie ces deux collègues ainsi que Mme Grangier et Mlle Léger qui se sont beaucoup dévouées pour notre Union. Il n'y a pas d'autres changements dans le comité.

Enfin, Mme Grangier propose qu'une somme soit prélevée du « Fonds de subsides » en faveur des victimes des avalanches. L'assemblée donne son accord de principe. Cette proposition sera transmise au comité du Fonds de subsides.

Après le thé, nous avons encore le plaisir d'entendre nos invités.

Mademoiselle V. Soutter, présidente de l'Association des maîtresses enfantines vaudoises et **Mademoiselle Perrenoud** de l'U.I.G. dames nous apportent les vœux et les salutations de leur association.

Monsieur Gaudin de l'U.I.G. Messieurs, nous dit entre autres, que l'Union des messieurs nous soutiendra dans nos démarches au sujet de premières années.

Des paroles aimables nous sont encore adressées par **Monsieur Bille** de la S.P.N. et par **Mlle Eggerschwylér** de la S.P.J.

Monsieur Willemin, rédacteur du Bulletin, excuse M. Delay, pré-

sident central. Il nous informe que l'Éducateur va subir des transformations et à ce propos, il réclame notre collaboration active.

Enfin **Monsieur Baillet**, délégué du Département de l'Ain nous dit sa joie d'être à cette séance. Il donne quelques renseignements sur l'organisation des classes en France et nous signale que pour être maîtresse dans une école maternelle, il faut un brevet spécial en plus de celui exigé pour l'enseignement élémentaire. C'est dire l'importance que l'on attribue à l'enseignement des petits.

La séance est levée vers 18 heures.

M. C.

NEUCHÂTEL

COMPARAISONS

Pour démontrer la diminution de l'intérêt de l'électeur neuchâtelois à l'égard des lois sur les salaires, nous soumettons à votre attention les chiffres suivants que nous nous dispensons de commenter :

Votations	Votants (total du canton)	oui	non	En %	
				oui	non
I. Traitements du personnel fédéral (décembre 1949)	24 193	14 666	9 527	60	40
II. Traitements du personnel cantonal 1er projet (5. 7. 50)	18 717	7 728	10 989	41	59
III. Traitements du personnel cantonal 2e projet (25. 2. 51)	16 953	9 744	7 209	57	43

W. G.

LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET DE L'ÉCOLE NORMALE

Nous sommes reconnaissants envers le Département de l'Instruction publique qui veut bien nous envoyer tout ce qui est de nature à intéresser nos lecteurs (avis de concours, règlements, programmes, etc.). Nous lui savons particulièrement gré de le faire sans que nous l'en sollicitons. Nous relevons ci-dessous, dans les règlements cités en tête de cet article, les innovations et différents points que la plupart d'entre nous ignorent peut-être :

1. Règlement d'application de la loi sur l'enseignement pédagogique.

Il consacre d'abord une création : la constitution d'une Commission consultative des études pédagogiques. Des onze membres qui la composent, trois sont choisis parmi le personnel, les inspecteurs et direc-

teurs de l'enseignement primaire, ce qui donne donc la possibilité aux membres du Corps enseignant d'y être représentés.

Le baccalauréat pédagogique est délivré à la suite d'épreuves tenant compte non seulement du savoir mais de la maturité et du jugement des candidats. Chose toute nouvelle : la présentation d'un travail **pratique** de physique. Les résultats sont encore appréciés par des chiffres. Les notes d'examens comptent pour une moitié, l'autre moitié est faite par la moyenne des notes trimestrielles. On peut se présenter au maximum trois fois aux examens du baccalauréat.

2. Règlement de l'École normale (du 12 décembre 1950).

L'École normale est soumise à deux directions, l'une d'ordre purement administratif assumée par le directeur du Gymnase cantonal (actuellement M. Pauli), l'autre responsable de la formation professionnelle des étudiants et participant activement à l'enseignement même (act. M. le Dr Ischer).

Le Département de l'Instruction publique a la haute surveillance de l'établissement. Il la partage avec la Commission d'études pédagogiques à qui est remis le rapport annuel des directeurs.

Le corps des professeurs forme un Conseil appelé à donner son avis sur les questions relatives à la marche des écoles et sur les programmes. Il est présidé par le directeur de l'E. N. C'est le Conseil d'Etat qui nomme les professeurs sur le préavis de la Commission d'études pédagogiques. Ceux-ci doivent travailler en collaboration pour assurer le maximum d'unité et par conséquent de rendement à l'enseignement. Ils seront appelés à prendre part à l'organisation des cours de perfectionnement destinés au Corps enseignant primaire.

Les maîtres des classes expérimentales se réunissent en colloque chaque semaine et y discutent les questions pédagogiques opportunes.

Non seulement les porteurs du baccalauréat obtenu dans les sections pédagogiques des gymnases du canton ont droit d'entrée à l'École normale, mais aussi les bacheliers littéraires et scientifiques qui récupéreraient leurs insuffisances en certaines disciplines indispensables à l'enseignement primaire.

Les travaux ne sont plus appréciés par des notes, mais par une des trois mentions suivantes : insuffisant, suffisant, bon.

Dès le troisième semestre d'étude, les élèves sont considérés comme stagiaires et reçoivent une indemnité.

Le certificat pédagogique est le titre donnant définitivement droit d'enseigner dans les écoles primaires neuchâteloises. Il se substitue donc aux brevets de connaissances et d'aptitude puisque le baccalauréat pédagogique ne confère pas ce droit. Il s'obtient par la réussite d'épreuves écrites de psychologie et de pédagogie, d'examens oraux sur l'organisation scolaire et, au choix du candidat, sur la psychologie ou la pédagogie. En outre, un jury passe une matinée dans la classe du stagiaire. L'activité pratique dans les classes d'application, le travail de documentation (fiches) et encore les études personnelles facultatives sont autant d'éléments servant aussi à déterminer la valeur des étudiants.

Comme on le voit, l'esprit d'initiative et d'entraide pénètre tout cet enseignement et les dispositions légales ont une orientation pleinement conforme aux données de la pédagogie moderne. Elles reposent sur un fondement bien défini.

A dessein, nous n'avons pas parlé des matières d'enseignement puisque nous avons donné ici-même, il y a quelques mois, des commentaires sur le copieux programme mis en vigueur l'an dernier.

W. G.

ETAT NOMINATIF DE LA S.P.N. AU 1. I. 1951

<i>Sections</i>	<i>Membres actifs</i>	<i>Membres auxiliaires</i>	<i>Membres d'honneur</i>
I. Neuchâtel	121	16	3
II. Boudry	69	4	1
III. Val-de-Travers	58	—	1
IV. Val-de-Ruz	32	1	—
V. La Chaux-de-Fonds	86	9	1
VI. Le Locle	82	15	4
Total	448	45	10

W. G.

JURA BERNOIS

SECTION DES FRANCHES-MONTAGNES

Elle a tenu son synode d'hiver à Saignelégier. Le morceau de résistance fut la discussion nourrie ayant pour objet les traitements et les prestations en nature. Nos collègues adoptèrent les conclusions suivantes : 1. La totalité du salaire en espèces doit être réglée par l'Etat, la quote-part de la commune étant virée à la recette de district. 2. Le régime désuet des prestations en nature doit être remplacé par un salaire intégral en espèces.

M. le Dr Guéniat entretint l'assemblée du récent Congrès de Lausanne. Nos amis romands peuvent ainsi se rendre compte que les journées de Lausanne, une fois de plus, ont des échos chez nous.

SECTION DE PORRENTRUUY

Nos collègues d'Ajoie se sont également réunis. Cramatte entretient l'auditoire de la nouvelle loi sur les traitements. Cette question est partout à l'ordre du jour... et c'est normal !

La conférence de M. Rostan, Lausanne, sur l'O.S.L., connut un succès considérable. Un vibrant appel fut lancé de procurer à notre jeunesse des productions saines, intéressantes et artistiques.

En fin de synode, l'excellent film : « L'école buissonnière » passa sur l'écran.

SECTION DE DELÉMONT

Très bonne participation à ce synode. Deux exposés intéressèrent vivement nos collègues : l'un de portée pratique, « L'enfant et le cinéma » ; l'autre historique, « L'instruction dans l'ancien Evêché de Bâle, vers 1600 ».

Faut-il dire enfin que les questions relatives à la nouvelle loi scolaire, aux salaires et prestations ne manquèrent pas ! Il est heureux que tous nos collègues soient renseignés et chacun suivra ces questions importantes avec intérêt.

ADMISSIONS AUX ECOLES NORMALES

A Delémont, dans la section A. (institutrices primaires), 11 candidates ont été admises ; dans la section B. (institutrices enfantines), 5 candidates ; dans la section C. (maîtresses d'ouvrages), 6 candidates.

A Porrentruy, ce sont 12 jeunes gens qui commenceront leurs études au printemps.

Nos bons vœux accompagnent ces futurs éducateurs dans leurs études.

LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE

Elle est actuellement en discussion devant le Grand Conseil bernois. Nous en reparlerons plus utilement quand cette première lecture aura eu lieu. Mais si quelque collègue désire s'exprimer maintenant à ce sujet, il peut très bien nous adresser ses commentaires...

H. R.

COMMUNIQUÉCONCOURS INTERNATIONAL DE PEINTURES
ET DE DESSINS D'ENFANTS

La société luxembourgeoise « Art à l'École », sous les auspices du ministère des affaires étrangères de ce pays, organise un grand concours international de peintures et de dessins d'enfants ouvert à tous les garçons et fillettes. Deux catégories sont prévues : 6 à 10 ans et 10 à 14 ans.

Le concours est individuel, mais il est recommandé de grouper les envois, tout au moins par classe.

Un diplôme sera délivré à tout concurrent dont un dessin au moins aura été exposé, et des prix de valeur attribués aux écoles qui auront présenté les meilleurs travaux.

Clôture du concours : 15 mai 1951.

Le Département fédéral de l'intérieur recommande la participation des écoliers suisses à ce concours.

Le secrétaire de la S. P. R. enverra volontiers le règlement détaillé du concours à tous ceux que la chose intéresse.

Adresse du secrétaire S. P. R. : M. Marc Jaquet, 12, route des Gorges du Seyon, Neuchâtel.

Le président S. P. R. : G. Delay.

STAGE DE PERFECTIONNEMENT POUR EDUCATEURS DE MAISONS D'ENFANTS

L'Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active organise du 2 au 10 juillet 1951 un sixième stage pour éducateurs de maisons d'enfants dans un home de Genève. Sous la direction de M. Marcel Monnier, directeur d'institutions pour enfants de la Haute-Saône et délégué régional des Centres de perfectionnement français, une équipe d'instructeurs suisses qualifiés encadrera les stagiaires.

Nous recommandons ce nouveau stage à tous ceux que leurs fonctions appellent à s'occuper d'enfants dans les homes, et nous rappelons que l'initiative des Centres de perfectionnement suisses est encouragée par les Départements de l'Instruction publique et par les grandes organisations suisses pour la jeunesse.

La finance de stage est fixée à 80 francs. Pour tout renseignement, prière de s'adresser au président de l'Association suisse des Centres d'entraînement, M. Ed. Laravoire, rue Calvin 11, Genève, directeur du Service médico-pédagogique des écoles.

DES LAYETTES

Voici une idée extrêmement intéressante qui permettrait à des fillettes de chez nous de collaborer d'une façon pratique à une œuvre qui en vaut la peine.

Certains parmi vous connaissent déjà l'œuvre française du RAYON DE SOLEIL de Cannes (A.-M.).

Des bébés abandonnés y sont recueillis.

Des enfants martyrisés, orphelins ou abandonnés y trouvent un foyer.

Cette institution a été créée il y a 15 ans par un juge spécialiste des questions de l'enfance délinquante. Il avait constaté que la responsabilité des délits commis par des enfants leur était rarement imputable. La plupart de ces enfants se recrutent dans des taudis où règnent la misère et l'alcoolisme et parmi les pupilles de l'Assistance publique. Ce qu'il manque, hélas ! toujours à ces enfants, c'est un foyer, c'est une atmosphère familiale. Les Rayons de Soleil et en particulier celui de Cannes, ont déjà accueilli plus de 1500 enfants dont aucun n'a jamais comparu devant un tribunal. Voilà le résultat !

Mais voici deux exemples parmi tant d'autres qui vous montreront d'où viennent en général ces enfants :

Paulette : le père est détenu, la mère de mœurs légères a eu deux enfants adultérins depuis cette détention. Dès sa naissance, cette enfant a été complètement séquestrée par sa mère qui l'a élevée dans des conditions d'hygiène épouvantables ; ayant honte de sa présence, elle l'a toujours enfermée dans une pièce obscure et laissée dans un état de saleté repoussant. Mal nourri, ce bébé de 20 mois est dans un état de déficience extrême et ne pèse que 5 kg. 700.

X... : une fillette de 5 ans trouvée dans une rizière du Tonkin dont on ignore absolument tout de l'état civil.

Bien que les suites immédiates de la guerre soient théoriquement terminées, il y a encore des blessures profondes. Tous ces cas, bien souvent, en sont des preuves.

Il y a un problème qui se pose.

Il y a un problème du logement et un problème financier, mais n'en parlons pas aujourd'hui.

Il y a surtout qu'il y a un besoin urgent d'une trentaine de layettes pour tous ces bébés, aussi bien pour ceux qui arrivent complètement démunis dans la maison que pour ceux qui s'en vont après avoir été adoptés par des familles sans enfant. On ne peut pas les donner tout nus ! Et puis... tout s'use !

N'y aurait-il pas là un magnifique effort de solidarité pour les écolières de notre pays ? Une layette par classe ou par école, une literie de berceau dans une autre. Quel petit effort si dans toute la Suisse romande chaque classe collaborait à cette œuvre. On pourrait d'ailleurs chaque fois communiquer à la classe ou à l'école le nom et la photographie de l'enfant bénéficiaire.

Ce serait une action limitée dans le temps et quant à l'objet. Rien à voir avec une collecte anonyme ou une action qui s'éternise.

C'est là, d'ailleurs ce que la Croix-Rouge de la Jeunesse a pour but de développer : des actions directes et limitées.

Il y aurait d'autre part la possibilité d'emmener durant quelques jours 3 ou 4 enfants (par exemple un par canton participant) qui seraient les invités du Rayon de Soleil et qui seraient ainsi les messagers des écoles suisses. Ils se rendraient compte d'eux-mêmes du résultat de leur action.

Que toutes les classes ou groupes de Croix-Rouge de la Jeunesse qui désireraient s'intéresser à cette action veuillent bien s'adresser directement au secrétariat de la Croix-Rouge de la Jeunesse pour la Suisse romande (5, Rond-Point de Plainpalais à Genève) qui fournira les renseignements complémentaires ainsi qu'un rapport détaillé sur l'activité du Rayon de Soleil de Cannes.

LXe COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS ET D'ÉCOLE ACTIVE

Le 60e cours normal suisse de perfectionnement pour instituteurs, organisé par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire aura lieu à **Lucerne du 16 juillet au 11 août et à Glaris du 8 au 20 octobre 1951**. Ce cours est placé sous les auspices de la Direction de l'Instruction publique des cantons de Lucerne et de Glaris.

Demander le **programme** détaillé du cours et le bulletin d'inscription aux secrétariats des Départements cantonaux de l'Instruction publique ou au directeur du cours (P. Spreng, Imfangstr. 26, Lucerne, téléphone (041) 2 88 60.

Les inscriptions (pour n'importe lequel de ces cours) sont à adresser avant le **14 avril** au Département de l'Instruction publique du canton de domicile.

Les instituteurs de tous les degrés scolaires sont cordialement invités à prendre part à ces cours.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

EPILEPSIE INFANTILE

par le Dr N. BENO, Monthey

Il n'est pas sans intérêt, pensons-nous, de dresser, à l'intention du corps enseignant, un tableau aussi précis que possible de l'épilepsie infantile dans ses manifestations classiques comme dans ses formes substitutives ou équivalentes. Dans l'immense majorité des cas, les accès de haut-mal se compliquent de troubles passagers ou persistants du caractère et du comportement, troubles souvent méconnus, mal interprétés et susceptibles d'entraîner, pour l'enfant, des mesures pédagogiques qui ne seraient ni appropriées, ni justes.

Chaque maître de classe a, sans doute, assisté, au moins une fois, en témoin attristé, à la crise épileptique habituelle. Le brusque déclenchement de l'attaque n'a pas manqué de le frapper ou de le laisser perplexe sur l'attitude à prendre en pareille circonstance. Malgré son émotion, qu'il s'est gardé de manifester, il a pu observer la réaction des petits camarades, leur surprise inquiète et leur saisissement devant un phénomène échappant à leur entendement. Mais le lourd silence qui a régné un instant dans la classe s'est dissipé. Le maître s'est ressaisi et a rassuré par quelques mots son auditoire. Il s'est approché du petit malade et, après l'avoir libéré des entraves qui pouvaient le gêner dans sa respiration, l'a étendu avec soin dans un coin de la salle. Sa tâche, toutefois, ne s'est pas limitée à ces mesures préliminaires. Il a informé du cas le médecin scolaire, ou, à défaut, l'infirmière visiteuse ; éventuellement, il a pris sur lui d'en pressentir, avec beaucoup de ménagements, les parents, en insistant sans doute sur la gravité du mal, mais en s'efforçant surtout de leur montrer que la maladie n'est pas fatalement incurable, comme on l'entend dire souvent, mais que, bien soignée, elle peut être combattue avec succès.

C'est maintenant une chose acquise, en effet, que les crises convulsives infantiles, diagnostiquées de bonne heure et traitées énergiquement, résistent rarement à l'action des ressources que l'arsenal thérapeutique moderne met à la disposition du médecin. Une intervention rapide présente, en outre, l'avantage de préserver malade et parents de la mesure humiliante, à coup sûr, qui consiste à renvoyer l'enfant des classes, fût-ce à titre provisoire.

Quoique la maladie soit, en général, bien connue, et afin de mieux préciser un peu plus loin certains aspects de ses formes dites équivalentes, il me paraît utile de donner un aperçu sommaire des principales caractéristiques de la crise :

Trois troubles importants sont surtout à retenir :

1) **L'Aura.** C'est le tout premier phénomène dans le déroulement chronologique de la crise. C'est une sorte de « souffle » (signification du mot aura), une douleur sourde, un malaise, enfin, que les malades ont beaucoup de peine à décrire et qui, tel une onde, va des extrémités intérieures

rieures vers la tête. Parfois le phénomène revêt une forme sensorielle ou motrice : éclairs devant les yeux, bourdonnements des oreilles, secousses menues et rapides intéressant un membre ou un groupe musculaire.

L'aura s'accompagne de pâleur extrême du visage et de chute.

2) **Perte de connaissance.** Elle est complète. A partir de l'aura, l'enfant ne conserve aucun souvenir des circonstances qui entoureront la crise. La chute, qui coïncide avec la perte de connaissance, est soudaine et brutale. L'enfant tombe d'une pièce, n'importe où et se fait des contusions plus ou moins graves à l'endroit de chute. Inutile d'insister sur le danger qu'il court dans cette phase de la crise, si, pour son malheur, elle survient pendant le sommeil, par exemple, alors que sa face est tournée contre les coussins, au bord d'une étendue d'eau, à proximité d'un fourneau, etc.

3) **Convulsions.** Elles sont de deux ordres et se suivent à bref intervalle. Dans une première phase, elles sont toniques, c'est-à-dire que l'ensemble de la musculature volontaire est violemment raidie : les bras et les jambes sont en extension forcée, le tronc est arc-bouté. La brusque contraction des muscles thoraciques chasse l'air pulmonaire à travers un larynx lui-même resserré. Le résultat en est le « cri initial », cri rauque ou strident, faisant d'ailleurs souvent défaut chez l'enfant. La contraction soudaine des muscles abdominaux entraîne l'évacuation de l'urine et des matières ; celle de la mâchoire peut emprisonner la langue et la léser (morsure de la langue). Les cicatrices de la langue constituent un des stigmates caractéristiques de la maladie. Elles permettent d'en faire le diagnostic, alors même que l'accès comitial a échappé à l'observation.

L'afflux du sang des régions contracturées vers la tête fait que la face est congestionnée, voire violacée.

Les convulsions cloniques, qui succèdent rapidement aux premières, sont caractérisées par des contractions alternatives des muscles antagonistes (flexion et extension des membres, grimaces de la face, etc.). Ces secousses durent beaucoup plus longtemps : quelques secondes à une minute et plus.

L'accès terminé — une profonde inspiration en est le signe — les petits malades reprennent peu à peu conscience d'eux-mêmes. Toutefois, pendant un temps qui varie avec les sujets, ils demeurent prosternés, courbaturés, passablement confus et désorientés. En plus, dans les heures qui suivent, ils sont souvent moroses et tristes.

Il n'est pas rare de constater que dans la phase qui précède l'accès, plus rarement dans celle qui le suit, ces enfants habituellement apathiques et calmes, sont tantôt excités, agités, « nerveux », tantôt, au contraire, abattus, déprimés et sombres. On dirait qu'ils ont une sorte de pressentiment du phénomène qui va les terrasser dans un instant. Leur humeur est changeante. Mais ce qui frappe au premier chef, c'est une irritabilité insolite, une susceptibilité de mauvais aloi, ainsi qu'une tendance, toute provisoire d'ailleurs, à la chicane et aux manifestations agressives. Dans certains cas, ces troubles nerveux et du

caractère se manifestent pendant un, deux ou même trois jours avant l'attaque. On ne sera pas surpris dès lors, si, dans ces conditions, ces enfants se rendent, bien malgré eux coupables d'actes plus ou moins répréhensibles échappant, forcément, au contrôle de la volonté réfléchie.

Chez l'enfant, les crises surviennent de façon irrégulière et à une cadence qui varie beaucoup d'un malade à l'autre. Il y a lieu de retenir, à ce sujet, que la gravité de la maladie n'est pas nécessairement liée au nombre et à la fréquence des accès. Il est des cas, heureusement rares, dans lesquels les accidents comitiaux se limitent à un nombre restreint de crises et qui, néanmoins, évoluent rapidement vers une régression intellectuelle et affective des plus graves.

L'épilepsie est, par excellence, une maladie aux possibilités multiples. Elle peut revêtir des formes variées. La crise comitiale que nous venons de décrire en est une. Les autres sont désignées sous le nom d'équivalents épileptiques. Il s'agit de manifestations nerveuses ou psychiques survenant en place et lieu d'une crise d'épilepsie franche.

Ces formes peuvent exister à l'état de pureté, c'est-à-dire se manifester en dehors de tout accès comitial franc, ou, au contraire, alterner avec celui-ci ou se substituer complètement à lui. Parmi celles de ces formes qui sont susceptibles d'intéresser les lecteurs, citons : les absences, les fugues et la colère épileptique.

Le somnambulisme, certaines formes d'énurésis, etc. que beaucoup d'auteurs rattachent à l'épilepsie, demanderaient de trop longs développements pour figurer ici.

Absences. C'est une interruption soudaine et insolite de l'activité à laquelle se livre le malade, interruption accompagnée de pâleur du visage, d'une fixité étrange de l'attitude et quelquefois de mouvements révulsifs des yeux. Pendant l'accès, très court d'ailleurs, et souvent dans les quelques secondes, voire les quelques minutes qui succèdent au phénomène, le malade qui est complètement inconscient, articule quelques mots inintelligibles. Puis, sans autre transition, il reprend son activité à l'endroit même où il l'a laissée. S'il ne conserve aucun souvenir de ce qui s'est passé durant l'absence, il se rend compte, néanmoins, qu'il a été l'objet d'une manifestation anormale.

Ces accès peuvent se renouveler plusieurs fois au cours de la même journée.

Fugues. Sans cause apparente, mais souvent sous le coup d'un état affectif particulier (préoccupation pénible et obsédante, colère, rancune, etc.) les fugueurs — ceux du moins dont la fugue relève de l'épilepsie — se livrent à des actes des plus compliqués (marche, course, voyage, etc. dans des conditions entièrement automatiques et sans qu'ils aient — ou qu'ils conservent — la moindre conscience de ce qu'ils font. Ils reviennent à eux-mêmes au bout de quelques instants ou de quelques heures, suivant les obstacles qui s'opposent à leur automatisme ambulatoire.

Colère épileptique. C'est incontestablement la manifestation la plus intéressante à être connue des instituteurs. Elle implique tout un ense-

ble de caractères que nous avons indiqués en parlant des équivalents épileptiques. Nous pouvons en ajouter d'autres. La colère épileptique éclate de façon explosive et est sans motif. S'il y en a un, ce motif est futile et dérisoire. Elle est encore imprévue et inexplicable, et atteint, d'emblée, une ampleur extraordinaire. Elle est, enfin, brutale, violente et même dangereuse. Pâle, hébété, l'expression paradoxalement impassible, l'enfant se démène « comme un beau diable ». Il dit tout ce qui lui passe par la tête et ses propos affectent parfois le décousu de certains états délirants. La crise tombe comme elle a éclaté, de façon assez imprévue. Elle laisse son auteur pâle, « assommé », épuisé. En outre, contrairement à ce que nous avons vu en parlant des absences et des fugues, les petits malades conservent un souvenir plus ou moins confus de leur accès et s'en montrent affligés.

En résumé : soudaineté dans le déclenchement du phénomène ; son caractère insolite, impulsif et irrésistible ; son déroulement dans un état d'inconscience, etc., le tout accompagné de pâleur du visage, sont autant de traits communs, caractéristiques de la manifestation épileptiforme auxquels le maître de classe se doit de penser à l'occasion.

Causes de l'épilepsie. Nous serons forcément très bref. Sans nier que dans un assez grand nombre de cas, l'épilepsie se retrouve dans les antécédents héréditaires de nos malades, il y a lieu, néanmoins, de préciser que cette relation héréditaire est loin d'être mathématiquement établie et qu'elle n'est pas une entrave à l'effort thérapeutique. Ceci dit, ajoutons que les recherches modernes tendent à montrer, de plus en plus, que rares sont les formes de la maladie qui ne peuvent être rattachées à une cause définie. Pour certaines, cette relation de causalité est aisée à établir : affection lésionnelle du cerveau ou de ses membranes, que ces lésions soient d'origine traumatique (fracture du crâne), inflammatoire (encéphalite, méningite), toxique (alcoolisme des parents), etc.

L'épilepsie essentielle, la forme la plus connue de la maladie, qu'on mettait en relation avec des tares héréditaires des parents, est de plus en plus considérée aujourd'hui comme une affection résultant d'une lésion d'origine inflammatoire.

Un mot sur l'évolution et le traitement de l'épilepsie : Une fois installée, la maladie peut évoluer vers la guérison spontanée. C'est l'exception. Dans la majorité des cas, les crises tendent à augmenter en nombre et à provoquer des altérations toujours plus profondes de l'intelligence et du caractère. Entrepris à l'origine de la maladie, dans des conditions satisfaisantes d'hygiène, de régularité et de continuité, le traitement, qui doit rester sous contrôle médical, fait disparaître les crises et, à la longue, arrête, de façon définitive, l'évolution du processus.

Réd. Pro Infirmis a toujours beaucoup d'enfants à traiter et à rééduquer physiquement ou moralement. Aussi le corps enseignant réservera-t-il le meilleur accueil à la vente de cartes qui aura lieu du **19 mars au 19 avril 1951**. Ceux qui voudraient s'intéresser à un parrainage pourront s'adresser au Secrétariat général de Pro Infirmis, Kantonsschule 1, à Zurich.

LE COIN DU FRANÇAIS

II

En Corse, à Corfou.

En latin, les quatre questions de lieu sont résolues assez simplement par quelques règles grammaticales faciles à retenir.

L'une de celles-ci exige que l'on considère les noms des **petites îles** comme ceux des villes, tandis que les noms des **grandes îles** sont assimilés à ceux des pays. C'est là sans doute l'origine de cette distinction qui intrigue souvent nos élèves... et leurs maîtres : le français, héritier du latin, continue à dire comme lui à **Rhodes**, à **Chio** ou à **Samos**, comme il dit à **Londres**, à **Paris** ou à **Pompaples**, et **en Corse**, **en Sicile** ou **en Crète**, comme il dit **en Suisse**, **en Asie** ou **en Italie**.

Je sais bien que cette règle, comme toutes celles qui se respectent dans le royaume de la grammaire, souffre quelques exceptions : au **Maroc**, **en Avignon**, par exemple. J'y reviendrai à l'occasion.

— Quelle leçon as-tu l'heure prochaine ? ai-je demandé à Jean-Luc.

— La science ! m'a-t-il répondu.

— **Les sciences**, veux-tu dire ?

Jean-Luc ne m'a pas répondu, mais m'a considéré de ses yeux ronds et un peu moqueurs. Est-ce être par trop pédant que relever cette erreur si répandue dans notre pays ? Je ne le pense pas, et j'estime bon d'avertir tous nos élèves qu'ils doivent distinguer entre **la science**, **une science** (les progrès de **la science** ; l'astronomie est **une science**), et **les sciences** (sous-entendu **physiques et naturelles**) qui sont un ensemble de connaissances coordonnées, qui se rapportent à un objet bien déterminé.

Le 22 janvier dernier, le speaker qui lit les nouvelles de l'Agence Télégraphique Suisse « sur les ondes de Sottens » nous a parlé avec grand sérieux d'une **abeille**... Les auditeurs attentifs ont fini par comprendre, grâce au contexte, qu'il s'agissait en réalité d'une **abbaye** (a-bé-i), c'est-à-dire d'un **monastère**, et non d'une « mouche à miel » !

Provenant, par le grec ecclésiastique, de l'araméen **abba** « père », **abbaye** représente le latin **abbatia** devenu **abadie**, **abaïe** et **abeïe** : le **i** a toujours été prononcé et entendu libre : de là la prononciation actuelle **a-bé-i**, et non **abeille**. Ce dernier mot provient, lui, du latin **apicula**, diminutif d'**apis**, par le provençal **abelha** ; un autre diminutif d'**apis**, **apitta**, nous a donné le joli mot d'**avette**, bien oublié de nos jours.

Apis, ou **apes**, « abeille », se retrouve dans les composés savants **apicole**, **apiculteur** et **apiculture**. Cet **apis** « mouche à miel » n'avait rien de commun avec l'**Apis** sacré des Egyptiens !

Puisque nous avons parlé de **Sottens**, il convient de rappeler que les noms de lieux **vaudois** en **-ens**, qui portent un suffixe d'origine germanique (-ing), doivent être prononcés **-an** (**Sottens** = Sotan) et non pas **-anse** (**Sottens** = Sotanse) comme on l'entend dire quelquefois.

Quant au nom de **Lausanne**, je crois bien qu'il arrivera un jour prochain où chacun le prononcera **Lô-za-ne** : **Et ce sera exclusivement la faute de la radio**, dont il ne faut pas négliger la force énorme, formidable, pénétrante, insinuante... Avant que les innombrables usagers du micro aient clamé à tous les horizons leur « Ici, **Radio-Lôzane** », tout le

monde, dans ce pays, avait toujours dit **Lozanne** ; un joli nom, avec une première syllabe ouverte et brève, comme dans locomotive ou dans logis, et non pas cette syllabe fermée, longue et prétentieuse Lô-zane, comme dans laurelle ou laurier.

Dans un acte de 1080, on trouve la forme **Losana** qui traduit certainement la prononciation courante dès le onzième siècle. En 1331, un scribe écrit **Losene**, ce qui nous prouve qu'alors le **o** de la première syllabe était bref et ouvert comme le premier **o** de **Locarno**. La prononciation patoise a toujours été **Lozena**, avec un **o** bref et ouvert ; en argot même, on respecte cette prononciation historique : **Lozenô** !

Puisque nous sommes en train d'évoquer le passé et des prononciations anciennes, il peut être curieux de constater que la coutume romane et particulièrement romande et vaudoise qui consiste à dire **la vache à mon oncle** plutôt que **la vache de mon oncle** c'est-à-dire à remplacer le complément du nom au génitif par un complément indirect ou datif marquant la propriété, la possession et l'appartenance), que cette coutume remonte à l'époque helvète-gauloise : c'est un héritage de la langue celtique, avec la numération par vingt (**quatre-vingts, six-vingts, quinze-vingts**), quelques mots français usuels (**alouette, lieue, dune, braie**, etc.) et une bonne pincée de termes dialectaux tels que **bugne, assot, modze** et **modzon** !

Le latin usité aux XIII^e et XIV^e siècles en Italie avait la même habitude, et souvent le datif prenait la place du génitif, par exemple dans cette phrase où il est question d'un certain **Petrus Malliardo, filius Mermeti Milliardo, de Rota** (c'est-à-dire Pierre fils de Malliard, fils de Mermet lui-même fils de Malliard, de Rue (1404) ; notons que le sens « Malliardo = fils de Malliard » s'est peu à peu perdu, et que **Malliardo** est insensiblement devenu patronyme).

Ce **datif patronymique** nous vaudra donc des noms de famille comme **Maillardoz, Favrod**, tandis que le **génitif patronymique**, en -i ou en -y, nous donnera les **Fabri, Warnery, Jaquiéry, Quartery, Nicolai, Roberti**, etc.

P. C.

CARTE DE L'ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DES RÉGIONS INDUSTRIELLES DE LA SUISSE

Publiée par la Société suisse des instituteurs et l'Association suisse pour l'aménagement des eaux. Edition fin 1950.

Carte topographique en cinq couleurs. Toutes les indications en français, allemand et italien. Echelle 1 : 200 000, format 1,8 × 1,2 m.

Cette carte est destinée aux salles d'écoles, mais elle présente également un intérêt général et constitue un bel ornement mural.

Contenu de la carte

1. Usines hydroélectriques, classées en usines au fil de l'eau et en usines à bassin d'accumulation, avec une capacité de production annuelle moyenne de 1 million de kWh et plus.
2. Cours d'eau, lacs et bassins de retenue.

3. Sous-stations et grandes stations de couplage.
4. Lignes de transport d'énergie électrique sous une tension de 6000 V et plus.
5. Emplacements des principales industries de la Suisse.
6. Villes et importantes agglomérations.

Représentations complémentaires :

7. Allure de l'offre et de la demande d'énergie électrique au cours d'une année.
8. Allure de la charge de toutes les usines électriques assurant l'alimentation générale pendant un jour ouvrable d'hiver.
9. Distribution de l'énergie électrique dans un village.
10. Utilisation de l'énergie électrique en Suisse, durant l'année hydrographique de 1944/45.

Annexes à la carte

Brochure : *Forces hydrauliques et électricité en Suisse.*

Publication No 26 de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux ; 85 pages, avec 10 illustrations et une carte des usines hydroélectriques de la Suisse et de leurs lignes de transport d'énergie et d'interconnexion, à l'échelle 1 : 500 000, édition fin août 1947. Fr. 5.—

Brochure : *Die Schweiz als Industrieland* (l'édition française paraîtra à la Guilde de documentation S.P.R.).

Explications détaillées sur l'élaboration de la carte. Exposé du développement de nos principales industries ; 48 pages, 8 tableaux synoptiques. Fr. 2.—

Prix : Carte murale : nue Fr. 25.—
collée sur toile, sans liteaux Fr. 47.—
collée sur toile, avec deux liteaux Fr. 55.—

Brochures : *Forces hydrauliques et électricité en Suisse* Fr. 5.—
Die Schweiz als Industrieland Fr. 2.—

Prix par exemplaire. ICA, port et emballage en sus.

En vente auprès du Secrétariat de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, St. Peterstrasse 10, Zurich 1, compte de chèques postaux VIII 1846, téléphone (051) 23 31 11, ainsi que dans les librairies.

1 abonnement de classe,

c'est déjà quelque chose... quelques élèves abonnés, c'est beaucoup mieux. 1 sur 3 dans chaque classe de nos cantons romands, c'est le minimum indispensable pour assurer le développement normal des journaux d'enfants : « Caravelle » — « Ecolier Romand » — « Ecolier Romand pour les Cadets ».



Consommez nos excellentes spécialités

BAR-FERMIÈRE

rue St-Laurent 19 - Lausanne - rue St-François 10

Nous vous recommandons spécialement

*les Chansons et Rondes de Carlo Boller,
Jaques-Dalcroze et Renée Porta,
les Chansons de Bob et Bobette,
nos Chansonniers et
Recueils de Chœurs,
notre grande collection de chants pour chœurs mixtes,
chœurs de dames et chœurs d'hommes*

FOETISCH FRÈRES S.A.

Caroline 5

VEVEY

LAUSANNE

NEUCHATEL

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A LAUSANNE

Nous cherchons pour notre fils

âgé de 12 ans, famille d'instituteur disposée de le prendre en vacances, cet été (juillet et août), et de lui donner chaque jour une leçon de français, en vue d'un examen à refaire.

Faire offre à P. Baratelli, plateau de Frontenex 9 bis, Genève.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

Linoléum - Tapis

Parquet-liège Sols en caoutchouc



P. König & Cie. LAUSANNE

Galleries Ste-Luce - Petit-Chêne - Téléphone 22 55 41

CHAQUE JOUR de la salade au



Citrovin

le vinaigre de citron renommé.
Pour le gourmet : MAYONNAISE
Nünalphorn au Citrovin).

Citrovin S. A., Zofingue

COLONIES DE VACANCES
COURSES D'ÉCOLES

EN GRUYÈRE

Au chalet entr'aide ouvrière
à Montbarry

Alt. 800 m. - 64 couchettes - Chambres
et dortoirs. Rabais spéciaux pour écoles
et sociétés. Renseignements à Robert
NICOLET, Broc. Tél. (029) 3 16 12
ou (029) 3 15 40

VOYAGE

DE LA S. P. R. EN ITALIE

du 5 au 12 avril

Naples-Capri

AU RETOUR

Pise-Gênes

sous la conduite de M. Chantrens

Prix : Fr. 230.-

Programmes détaillés et
inscriptions auprès de l'Agence
de Voyages

LAVANCHY & Cie S.A.

LAUSANNE, 16 place St-François

Tél. (021) 26.32.32

LOCATION-FILMS

Ciné 8 m/m - 16 m/m - 9,5 m/m

EDUCATIFS - RÉCRÉATIFS - DOCUMENTAIRES - COMIQUES

Tarif très bas avec notre carte de loueur.
Demandez conditions, catalogues contre 50 cts en timbre poste (indi-
quer format, s. v. p.) à **METEO-Films - Lausanne - Cour 105.**
Sur demande M. Duruz vous rendra visite, pour vous documenter.
Vente de projecteurs. Location. Film fixe, etc.

La machine à laver 100 % automatique

LA
SEULE POURVUE D'UN
« ÉCONOMISEUR D'EAU »

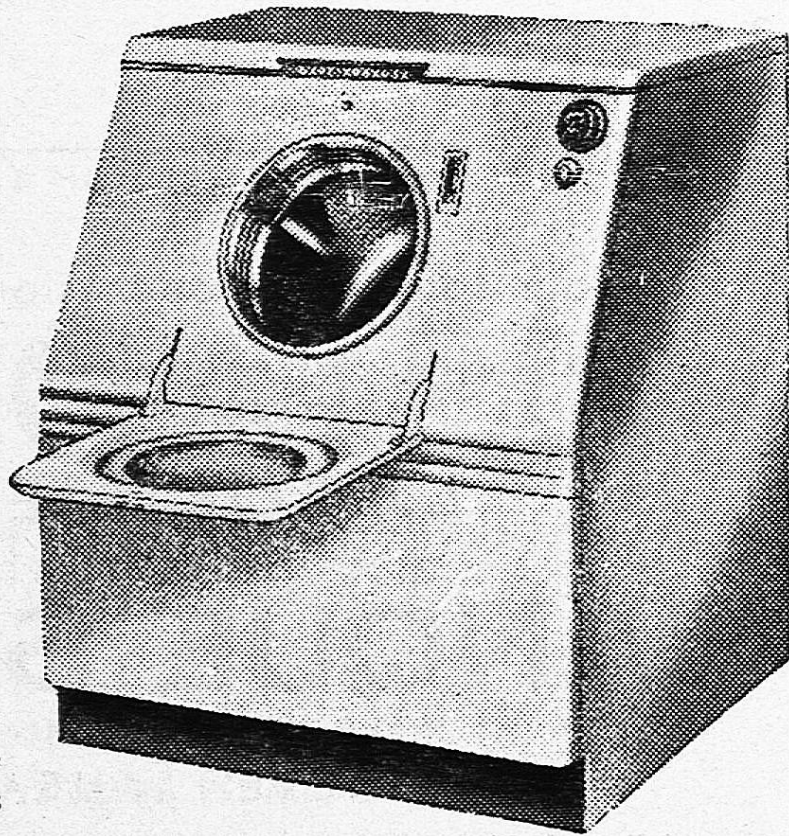
BORNET

S. A.

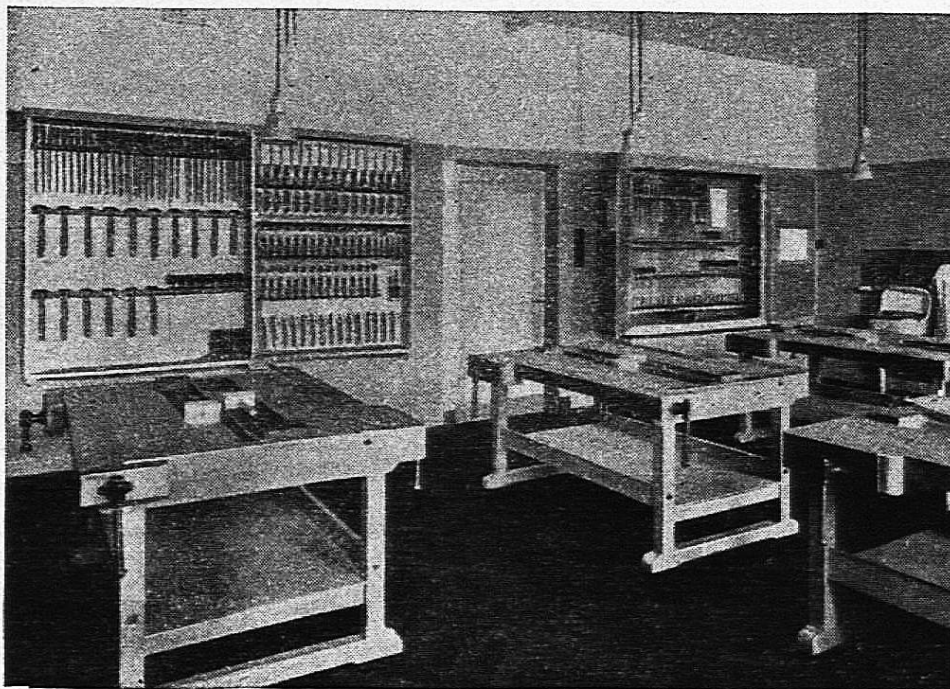
GENÈVE

Rue de Rive, 8 Tél. 5.02.50

Electricité - Eau - Gaz -
Frigorifiques - Lustrerie
- Appareils ménagers



Notre
marque de
fabrique
« LA CHAPELLE
DE TELL »
est
la garantie
d'une
qualité
irréprochable



ATELIERS POUR TRAVAUX MANUELS

Nouveaux équipements - Agrandissements
Conseils - Devis détaillés et expériences à votre disposition

LACHAPPELLE FABRIQUE D'OUTILS MONTÉS S. A. **KRIENS**
Tél. (041) 2.03.64 - Fondée en 1840

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à



LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 209 millions

Vos imprimés

seront exécutés avec goût par l'

IMPRIMERIE CORBAZ S. A.
MONTREUX

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUEVILLE
GENÈVE
NEUCHÂTEL
LANDERON

FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX

Boxcalf brun
semelles crêpe
N° 39-45

33.80



10
MONTREUX, 31 mars 1951

LXXXVII^e année — N° 12

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LOCATION-FILMS

Ciné 8 ^m/_m - 16 ^m/_m - 9,5 ^m/_m

EDUCATIFS - RÉCRÉATIFS - DOCUMENTAIRES - COMIQUES

Tarif très bas avec notre carte de loueur.

Demandez conditions, catalogues contre 50 cts en timbre poste (indiquer format, s. v. p.) à **METEO-Films - Lausanne - Cour 105.**

Sur demande M. Duruz vous rendra visite, pour vous documenter.

Vente de projecteurs. Location. Film fixe, etc.



Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec garantie

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 22 17 15

Un vêtement...

H. **BERGER** S.A.

LAUSANNE

Haldimand 1

... habille bien

FABRIQUE DE DRAPS ET VÊTEMENTS H. BERGER S.A., Eclépens

GROS LOT 100.000

7 AVRIL



Que de chances à cueillir!

LOTÉRIE ROMANDE



Thé sans théine



Bien fait du foyer

Doublez

l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

**Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies S.A.**

PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

**LA PLUME SUISSE DE
L'ÉCOLIER SUISSE**



"Alpha"

LAUSANNE

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux

COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1941 : 51 élèves

★

Paul Cardinaux, dir.

1951 : 153 élèves

Tél. 24 15 79

Ecole pratique de Radio-Electricité

Reconnue par la Direction générale des Postes, Télégraphes et Téléphones et par les C.F.F.

16, rue de Bourg Tél. 23.48.30

LAUSANNE

Formation professionnelle supérieure, à partir de l'Ecole primaire, de techniciens spécialisés pour l'industrie et le commerce radio-électriques. Ecole reconnue par l'A.S.R.E. comme équivalente à un Technicum. Son diplôme de sous-ingénieur radio-électricien entraîne la délivrance par l'Administration des P.T.T. de la carte de légitimation de première classe (valable pour toute la Suisse).

Programme et conditions sur demande.

Scolarité mensuelle modeste.

ORGANISATION DE CLASSES SPÉCIALES,

Directeur : F. Cuénod Ingénieur

Rentrée : 5 avril

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce
Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.** Enseignements par petites classes. Dir. Prof. J. M. Jomini.